



CONCOURS HIPPIQUE OFFICIEL- CHALET-A-GOBET, LAUSANNE

ORGANISATION D.G.M. & CR LAUSANNE - LES 3 et 4 juillet 2004

Président du C.O.: B. Rochat
Président du Jury: P. Croisier
Constructeurs : P. Dolder, Ch. Perrin

Clôture des engagements et paiement finance:
Mardi, 1^{er} juin 2004
courrier A / timbre postal ou par internet (www.svps-fsse.ch)

DATE	NO	EPREUVE	BAREME	FINANCE	PRIX	REMARQUES
03.07.	1	Libre	A au chrono	25.-	nature 100 / 80	Cavaliers sans licence, limite kilométrique 30 km brevet obligatoire, hauteur obstacles: 100 cm
03.07.	2	Libre	A au chrono + 1 barr.	25.-	nature 100 / 80	Cavaliers sans licence, limite kilométrique 30 km brevet obligatoire, hauteur obstacles: 100 cm
03.07.	3	Combiné dressage-saut	Dressage: FB03/40 Saut : 100 cm	50.-	150 / 120	Brevet ou licence R. Sont exclues les paires ayant classé CC. Max. 25 partants, en cas de trop forte participation les cavaliers les plus éloignés seront exclus (cette restriction ne concerne pas les collaborateurs et les invités).
03.07.	4	RI	A au chrono	25.-	100 / 80	Gains maximum Frs. 150.-, limite kilométrique 30 km
03.07.	5	RI	A au chrono + 1 barr.	25.-	100 / 80	idem épreuve no. 4
04.07.	6	RII	A au chrono	30.-	150 / 120	Gains Frs. 151.- à 600.-, limite kilométrique 30 km
04.07.	7	RII	A au chrono + 1 barr.	30.-	150 / 120	Gains Frs. 151.- à 1'000.-, limite kilométrique 30 km
04.07.	8	RIII	A au chrono	35.-	200 / 160	Gains selon règlement
04.07.	9	RIV	A au chrono + 1 barr.	40.-	300 / 240	idem épreuve no. 8

Plaques: 10 / Flots: 30%

Vétérinaire :
Pierre Girard, Corcelles/Chavornay

Inscriptions et finance d'inscription :
HIPICS, 1028 Préverenges
CCP 17-640951-1
Fax : 021/701.31.73

Renseignements et annulations :
079/210.28.34

En cas de trop forte participation, le comité se réserve le droit,

- de transférer les chevaux ayant le moins de gains de la catégorie RII en RI,
- d'intégrer les barrages (épreuve en deux phases) et de doubler les épreuves,
- **tout changement de cheval, le jour du concours, entraîne une surtaxe de Frs. 20.- payable sur place,**
- aucune inscription / paiement de la finance tardifs ne seront pris en considération,
- pas de restrictions kilométriques et de gains vers le bas pour les collaborateurs et sponsors,
- le comité décline toute responsabilité concernant les accidents, dégâts matériels, vols, etc ...

Enregistré : FSSE-SVPS